Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 073-200070340-20261007-2026_149-DE

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 149

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre à 20 heures 30, *le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.*
La convocation a été envoyée en date du 30 septembre 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Elodie FAVRE, Eric FELISIAK, Cédric GUEHO, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Karine ROUTIN, Bernard ZIZEK.
Absents : Blandine CHARVOZ, Christian CHIALE, Clotilde DUCROUX VERNIER, Humberto FERNANDES, Pascal LAGLERA, Denis PASTEL, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD.
Procurations : Clotilde DUCROUX VERNIER à Claudine LANFREY
Humberto FERNANDES à Bernard ZIZEK
Denis PASTEL à Catherine PASTEL
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Magali ROUARD à Laurent POUPARD
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 05
Nombre de votants : 27
Monsieur Jean-Marc BUTTARD a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Organisation du Salon des Acteurs de la Montagne - Maurienne - Edition 2027 - Approbation grille tarifaire de mise à disposition de stands ou d'espaces aux exposants

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, expose à l'assemblée l'organisation, par la CCHMV, les 11 et 12 juin 2027, du Salon des Acteurs de la Montagne – Maurienne à Modane.
Monsieur le Vice-président présente les grandes lignes de la manifestation et précise qu'il convient d'arrêter la grille tarifaire s'agissant de la mise à disposition de stands ou d'espaces aux exposants.
Monsieur le Vice-Président propose la grille tarifaire développée ci-après (tarifs non soumis à TVA).

Formule	Format	Équipements inclus	Tarif net
Stand Essentiel	3 × 3 m (9 m²)	1 table, 2 chaises, sol, façade, électricité, enseigne	**550.00 €**
Stand Duo	3 × 3 m (9 m²) partagé	Stand partagé entre 2 exposants 1 table, 2 chaises, sol, façade, électricité, enseigne	**275.00 € / exposant**
Espace linéaire	2m (large)	1 table dans un espace commun	**150.00 €**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 073-200070340-20261007-2026_149-DE

Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la grille tarifaire présentée ci-avant relative à la mise à disposition de stands ou d'espaces aux exposants dans le cadre de l'édition 2027 du Salon des Acteurs de la Montagne – Maurienne ;
- **Charge** Monsieur le président et le comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 12 octobre 2026.

Le secrétaire de séance
Jean-Marc BUTTARD

Le Président
Jérémy TRACQ

Pour le Président empêché
Le Vice Président

C.C. HAUTE MAURIENNE VANOISE (Savoie)